Commission: Quatrième commission – Politiques spéciales
Problématique : permettre l'autodétermination sereine et régulée des peuples
Auteur: Délégation du Viêtnam

Honorable présidence, Chers Délégués,

La délégation du Viêtnam est ravie de participer à la septième conférence NUMAD, et souhaite de riches discussions entre les différentes délégations.

Le sujet traitant l'indépendance de certains États, touche le Viêtnam. En effet, ce territoire fut occupé par les colonies françaises sous le nom d'Indochine française. Il est devenu un État indépendante grâce à la déclaration d’indépendance du 2 septembre 1945 proclamée par Ho Chi Minh.

L’obtention d’une telle indépendance implique parfois des événements violents (guerre civile) ou une sécession, plus rarement un processus politique négocié. Cela constitue en tout cas un moment particulièrement important dans la vie d’une nation.

La République démocratique du Viêtnam est née lors de la déclaration d'indépendance du Viêtnam faite par Ho Chi Minh le 2 septembre 1945 à Hanoi sur la place Ba Dinh. Cette déclaration d'indépendance est l'aboutissement de la « Révolution d'août » menée par le Viêt Minh.
Cette indépendance n'a pas été reconnue par la puissance tutélaire française qui créa l'État du Viêtnam en 1949. Cette non-reconnaissance déclencha la Guerre d'Indochine. La paix est conclue au prix de la partition en deux zones de regroupement militaire, suivant les Accords de Genève de 1954.

Le principal facteur de cette guerre d'indépendance est la montée du régime communiste dans la région. Le gouvernement nord-vietnamien entreprend en 1956 de lancer une réforme agraire, mais procède de manière dogmatique, en divisant les paysans en cinq classes sociales, allant du propriétaire terrien à l'ouvrier agricole : la politique menée est totalement inadaptée aux structures agricoles du Nord, où les tous petits propriétaires constituent la grande majorité des exploitants.

La notion d'indépendance est délicate à utiliser dans certains cas, notamment pour les plus anciennes nations, qui se sont formées progressivement, par accrétions successives et assimilations croisées. La notion d'indépendance n'y apparaît que tardivement et progressivement, en même temps que l'idée de nation. Par exemple, il est assez ambigu de parler d'indépendance pour la France considérée comme étant le résultat d'un processus d'extension du pouvoir de la famille des Capétiens sur un territoire plus grand que celui qu'ils avaient à l'origine, ainsi que l'Espagne dont on ne peut pas parler d'indépendance, car l'unité de la nation espagnole résulte d'un processus d'unification par le haut de la Castille et de l'Aragon, processus amorcé depuis 1469.

De nos jours, l'indépendance est souvent l'aboutissement d'un mouvement de tout ou partie de la population, souvent nationaliste, qui aboutit à la sécession ou à la séparation d'une partie d'un pays.

La délégation souhaite intervenir au niveau des divers conflits que peut causer l’autodétermination, auparavant dans le même cas, le Viêtnam a fait face à une tirade pour son indépendance et aimerait mettre un terme aux confrontations liées à l’indépendance.

C'est pour ceci que la délégation du Viêtnam souhaite mettre en place une loi, une déclaration ou un traité qui permettrait d’émettre un vote ou de réunir une assemblée pour échanger sur la conséquence.

Merci de votre écoute.